



Château-Arnoux, le 11 décembre 2015

à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,

objet : gestion harmonisée des personnels du premier degré

Monsieur le Recteur,

Une proposition d'harmonisation des pratiques en matière de droit syndical vous a été demandée par les organisations syndicales lors du dernier CTA. Cette demande a été très claire.

Nous sommes surpris et choqués de voir que cette demande, avant même qu'une première réunion préparatoire n'ait eu lieu, a été détournée. L'harmonisation académique de la gestion du personnel n'a aucun sens dans une académie comme la nôtre. Trop de disparités géographiques, démographiques, sociologiques pour pouvoir unifier des pratiques. Pour preuve, nos services départementaux ont même mis en œuvre, en accord avec les représentants du personnel, des mécanismes de différenciation de gestion en fonction de la disparité du territoire bas-alpin. Et ce dans le souci du respect des droits des personnels avec pour objectif l'amélioration de la qualité et de la continuité du service. Les résultats sont là. Vous comprendrez donc que cette proposition d'harmonisation ne recevra qu'un écho négatif auprès des collègues et aura des impacts néfastes sur la qualité du service. Nous l'avons démontré à notre secrétaire général.

Les premières propositions discutées en la matière sont par ailleurs éloquentes. Des restrictions de droits du personnel qui vont bien au-delà de la circulaire ministérielle sur les temps partiels. Ces propositions sont loin de la *confiance et du respect énoncés au début du quinquennat comme principes devant régir les relations entre les enseignants et l'administration*. C'est incompréhensible. Les conséquences de telles mesures seront négatives à bien des égards. Elles accentueront par exemple encore davantage les discriminations de traitement dont les femmes sont victimes et freineront leur accès à certaines fonctions comme celle de directrice d'école ou d'enseignante spécialisée. Dans une institution où près de 80% du personnel est féminin, ceci est proprement inacceptable.

Nous vous demandons de bien vouloir faire preuve de clairvoyance en cherchant l'harmonisation académique dans les domaines où cela a du sens et pour l'amélioration du système. Nous vous demandons également de veiller à respecter les droits des personnels tels qu'ils sont définis dans les circulaires ministérielles.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, nos sincères salutations.

Ariane Sèdes pour le SNUipp04,

Samuel Holiet pour le SE04,